

**De la politique culturelle du ministère de la Culture à son  
déploiement dans tous les territoires français**

Retranscription de l'interview vidéo d'**Isabelle Chardonnier**,  
**directrice, Direction régionale des affaires culturelles de  
Bretagne**, Rennes

Interview réalisée dans le cadre des ressources gratuites

artistforever, 40mcube

Copyright : 36secondes, 2023

**Sommaire**

**Présentation** .....1  
**Quelles sont les fondements du ministère de la Culture ?** .....1  
**Quelles sont les missions du ministère de la Culture ?** .....2  
**Comment est organisé le ministère de la Culture ?** .....2  
**Quelles sont les missions de Directions régionales des affaires  
culturelles ?** .....2  
**Les politiques de soutien d'adressent-elles à l'ensemble des  
acteurs du champ artistique et culturel ?** .....3  
**Quels sont les enjeux actuels du ministère de la Culture ?** ....3

**Présentation**

Isabelle Chardonnier, directrice régionale des affaires  
culturelles de Bretagne, Drac de Bretagne. Je représente le  
ministère de la Culture dans cette région.

**Quelles sont les fondements du ministère de la  
Culture ?**

Le ministère de la Culture est né en 1959. On peut se référer à  
son décret fondateur, rédigé d'ailleurs par André Malraux lui-  
même, qui dit que le ministère de la Culture a comme objectif de  
partager les grandes œuvres de l'humanité avec le plus grand  
nombre de français possible, de conserver le patrimoine et de  
favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit.

Ce décret fondateur est encore celui qui guide l'action du ministère et des Drac aujourd'hui.

### **Quelles sont les missions du ministère de la Culture ?**

À partir de 1959 et jusqu'à aujourd'hui, le ministère de la Culture développe une politique culturelle qui vise d'abord à accompagner les créateurs et les artistes depuis les premières étapes, quand ils sont jeunes dans leur parcours de formation et tout au long de leur carrière. Puis, bien sûr, le ministère de la Culture est en charge de la conservation, de la valorisation du patrimoine. Il est en charge de l'élargissement des publics, c'est très important qu'un public de plus en plus grand rencontre les artistes et leurs œuvres. Il est en charge du rayonnement culturel de la France à l'étranger. Et puis on oublie parfois cet aspect, le ministère de la Culture est en charge des médias et des industries culturelles. Il défend donc le pluralisme et l'indépendance des médias.

### **Comment est organisé le ministère de la Culture ?**

Le ministère de la Culture, pour mettre en œuvre toute cette politique, s'appuie sur un grand nombre de services. D'abord une administration centrale qui est installée à Paris, des services qui sont en charge de définir la grande stratégie des politiques culturelles. Des établissements publics, qui sont les grands opérateurs au niveau national comme par exemple le musée du Louvre, le Centre Pompidou, le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), le Centre national du livre, le Centre national de la musique. Puis, le troisième pied du ministère ce sont les Directions régionales des affaires culturelles qui ont été créées progressivement à partir de de 1979, qui ont plus de 40 ans aujourd'hui et qui, sur le territoire dans chaque région, mettent en œuvre cette politique ministérielle dans un dialogue étroit avec les collectivités territoriales, les régions, les départements et les villes. Parce qu'il faut toujours se rappeler que la loi annonce que la culture est une compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

### **Quelles sont les missions de Directions régionales des affaires culturelles ?**

Les Drac sont en charge pour le ministère de la Culture de déployer sur les territoires la politique nationale et il est très important de dire que le mandat qui nous est confié, c'est bien d'adapter cette politique nationale. Toutes les Drac ne mettent pas en œuvre la politique culturelle du ministère de la même façon. On ne fait pas tout à fait la même chose quand on est Drac Île-de-France, Drac Bretagne, Drac Corse ou DAC Martinique. Il y a dix-huit Directions régionales des affaires culturelles en

métropole et en Outre-mer, et trois services du ministère de la Culture sur des territoires encore plus éloignés. Nous avons un collègue en Nouvelle-Calédonie, un collègue en Polynésie française et une collègue à Saint-Pierre-et-Miquelon.

### **Les politiques de soutien d'adressent-elles à l'ensemble des acteurs du champ artistique et culturel ?**

Le ministère de la Culture est attaché à développer des politiques de filière qui nous permettent de nous assurer que dans tous les champs artistiques et culturels, l'ensemble des acteurs soit bien pris en compte. Ça ne veut pas dire que le ministère de la Culture soutient tous les acteurs de toutes les filières mais il veille à organiser le fonctionnement en filiale. Si on prend par exemple le secteur du spectacle vivant, on va aider les établissements de formation, les conservatoires, les écoles supérieures de théâtre, de danse, de musique. On va aider les artistes dans leur travail de créateur. On va aider les lieux de spectacle et les festivals. On va aider aussi un certain nombre d'établissements qui, par exemple, comme la Comédie française, sont des lieux à la fois de création mais aussi de patrimoine. On soutient même un certain nombre de liens avec la filière du cinéma ou des médias, puisque la captation des œuvres peut être encouragée. Sur toutes les filières, on travaille dans cette logique-là en s'assurant que depuis la formation jusqu'à la conservation, le parcours des artistes et des œuvres est bien pris en en compte.

### **Quels sont les enjeux actuels du ministère de la Culture ?**

Aujourd'hui, le ministère de la Culture est présent sur tous les territoires, les territoires les plus urbains jusqu'aux territoires les plus ruraux. On est présent sur tous les champs artistiques, bien au-delà du patrimoine qui était vraiment le socle de l'action du ministère de la Culture. Aujourd'hui, le ministère de la Culture s'intéresse à des formes artistiques très nouvelles, allant jusqu'aux arts numériques. Évidemment, ce sont des problématiques nouvelles auxquelles nous sommes confrontés. On peut dire dans l'actualité du travail du ministère aujourd'hui que la question de l'élargissement des publics est une question centrale. En 1959, cette question a été beaucoup moins vive. On s'interroge aussi beaucoup sur la façon dont la culture et les arts français continueront d'exister à l'international et puis comment la transformation numérique de notre société va laisser encore une place importante demain à la diversité culturelle. Voilà quelques enjeux sur lesquels on travaille.